



Assemblée des États Parties

Distr. : générale
26 juillet 2019

FRANÇAIS
Original : anglais

Dix-huitième session

La Haye, 2-7 décembre 2019

Rapport à l'Assemblée des États Parties sur les projets et les activités du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes pour la période allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

Résumé analytique

1. Le Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes (« le Fonds » ou « le FPV ») remplit deux mandats concernant les victimes de crimes relevant de la compétence de la Cour pénale internationale (« la Cour » ou « la CPI ») :

(a) Mettre en œuvre l'octroi aux victimes des réparations ordonnées par la CPI à l'encontre d'une personne condamnée ; et

(b) offrir une assistance aux victimes et à leur famille grâce aux contributions volontaires des donateurs.

2. Le Fonds a poursuivi son approche consistant à tenir compte des questions sexospécifiques dans tous ses programmes en associant soutien aux victimes et approche communautaire intégrée.

3. Au cours de la période considérée, le conseil de direction du Fonds (« le Conseil ») a convoqué trois réunions à La Haye, respectivement en décembre 2018 pour deux d'entre elles et en avril 2019 pour la troisième. Le Conseil a continué à prendre des décisions et à prodiguer des conseils sur l'évolution des mandats du Fonds, ainsi que sur celle de ses ressources et institutions. Il a également dialogué et pleinement coopéré avec le mécanisme de contrôle indépendant (« le MCI ») conformément à la demande exprimée l'année dernière par l'Assemblée des États Parties (AEP) et d'autres organes de la CPI.

4. Parmi les principaux faits nouveaux concernant le Fonds survenus pendant la période considérée, il convient de mentionner :

(a) Le lancement d'un nouveau cycle quinquennal du programme d'assistance dans 22 districts du nord de l'Ouganda à compter d'avril 2019 ; l'achèvement du processus d'appel d'offres pour sélectionner les organisations partenaires chargées de la mise en œuvre d'un nouveau cycle de programme d'assistance en République démocratique du Congo (RDC) ; le lancement d'un processus d'appel d'offres pour sélectionner les organisations de mise en œuvre d'un programme d'assistance en République centrafricaine (RCA) ; et la désignation des experts locaux qui aideront le Fonds à mener les évaluations des besoins en Géorgie et au Kenya.

(b) La poursuite et l'intensification de l'engagement dans la phase de mise en œuvre des réparations dans *Katanga* et *Lubanga*, ainsi que la soumission d'un plan actualisé de mise en œuvre des réparations dans *Al Mahdi*.

(c) Au cours de la période considérée, aucune somme n'a été perçue au titre d'amendes, de confiscations ou de condamnations à une compensation ou à des réparations.

(d) La réorientation du renforcement de la capacité institutionnelle du Fonds, de manière à pouvoir gérer les nouvelles tâches spécifiquement liées à la mise en œuvre des réparations ordonnées par la Cour.

(e) La réorientation de la stratégie de renforcement des ressources du Fonds afin de permettre des levées de fonds destinés spécifiquement à financer les réparations, en plus des fonds accordés sans restriction et des contributions spécialement réservées aux victimes considérées par le Fonds comme appartenant à des groupes particulièrement vulnérables, telles que les victimes de violences sexuelles ou sexistes ; et

(f) conformément au paragraphe 11 de l'annexe à la Résolution ICC-ASP/1/Res.6 – en vertu duquel toutes les contributions volontaires offertes, qu'elles soient acceptées ou refusées, doivent chaque année être portées à la connaissance de l'Assemblée –, on trouvera à l'annexe I du présent rapport une liste des contributions volontaires. Cette liste comprend, entre autres : les contributions reçues d'États (3.864.112,33 EUR) ; les contributions reçues d'institutions et de particuliers (19.530,07 EUR, dont 19.077,14 sur les comptes bancaires du Fonds et 452,93 sur son compte PayPal) ; les contributions en nature ou les dons de contrepartie reçus de partenaires de mise en œuvre pour la période allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 (69.752,12 EUR) ; et les intérêts perçus par le Fonds (5.898,92 EU)¹. Le solde du compte en euros du Fonds était de 5.236.936,56 EUR et celui de son compte en dollars de 200,32 USD. Le Fonds détient en outre deux comptes d'épargne dont les soldes respectifs au 30 juin 2019 s'établissaient respectivement à 5.000.000 et 6.830.542,85 EUR.

¹ Valeur attendue.

Appel à contributions au Fonds au profit des victimes

1. La mission du Fonds est de répondre aux préjudices résultant des crimes relevant de la compétence de la CPI en garantissant les droits des victimes et de leur famille par la fourniture de réparations et d'une assistance.
2. Au cours des 10 dernières années, plus de 400 000 victimes directes ainsi que les membres de leur famille et de leur communauté ont profité d'une assistance avec l'appui du Fonds en RDC et en Ouganda. Dans le cadre de son mandat d'assistance, le Fonds a été en mesure d'assurer, par exemple, des opérations de chirurgie reconstructrice, la fourniture de prothèses, des conseils sur la manière de surmonter les traumatismes, un soutien éducatif, des activités génératrices de revenus, la médiation de conflits et des initiatives de réconciliation.
3. Le Fonds dépend des contributions volontaires et des dons pour remplir ses mandats et répondre à l'évolution de la situation résultant de l'action de la Cour – à la fois sur le plan juridique et sur celui de l'octroi de réparations dans telle ou telle affaire – ainsi que pour respecter la promesse d'une justice réparatrice énoncée dans le Statut de Rome.
4. Grâce aux contributions volontaires et au soutien des États Parties, le Fonds peut continuer à fournir l'assistance dont les victimes les plus vulnérables ont grand besoin, afin que ces personnes puissent entamer leur processus de guérison et devenir des membres actifs de leur communauté.
5. Compte tenu des réparations déjà accordées par la Cour ou qui devraient l'être, ainsi que de la nécessité d'aider les victimes dans les pays de situation, le Fonds aspire à lever 40 millions d'EUR de contributions volontaires et de dons privés d'ici 2021, de manière à mettre en œuvre et à compléter le paiement des ordonnances de réparations, ainsi qu'à élargir la mise en œuvre des programmes d'assistance au bénéfice des victimes dans le plus grand nombre de pays faisant l'objet d'une procédure devant la Cour.
6. Toutefois, le Secrétariat du Fonds a été mis à rude épreuve en raison d'une charge de travail croissant rapidement, tant à La Haye que sur le terrain. Au niveau institutionnel, le Fonds est confronté à deux défis majeurs tenant respectivement au manque de capacités de mise en œuvre et à la pénurie de ressources financières. Il est de la plus haute importance de résoudre ces problèmes pour permettre au Fonds de compléter intégralement l'octroi des réparations accordées dans *Lubanga* et *Al Mahdi*, de financer des programmes d'assistance quinquennaux dans le nord de l'Ouganda et en RDC et d'étendre ses programmes d'assistance à quatre autres pays. En outre, il est très probable que le volume des futures ordonnances de réparation augmentera considérablement, si des réparations sont ordonnées dans *Ntaganda* et dans *Ongwen*.
7. Le Fonds sollicite l'appui des États Parties pour combler son déficit de capacités afin de pouvoir continuer à fournir ses services d'une manière professionnelle et responsable. Nous demandons aux États Parties de comprendre et de tenir compte de cet appel.
8. Le Conseil invite les États, les organisations internationales et intergouvernementales, les particuliers, les sociétés et autres entités à verser des contributions volontaires au Fonds afin que le droit des victimes et de leur famille à recevoir les réparations et l'assistance dont elles ont besoin devienne une réalité.
9. Le Conseil invite les États Parties à conclure des accords de financement pluriannuels comme ceux qu'il a déjà passés et qui sont financés par des ressources provenant de l'aide publique au développement (APD).
10. Le Conseil invite les États Parties à répondre aux demandes du Fonds en faveur de contributions visant spécifiquement à financer l'octroi de réparations, ainsi qu'à reconstituer et renforcer la réserve générale destinée à cette tâche ; il remercie ceux qui l'ont déjà fait.
11. Le Conseil invite les États Parties à envisager de faire des contributions volontaires réservées à un but spécifique au profit des victimes de violences sexuelles ou sexistes et remercie ceux qui l'ont déjà fait.

12. Le Conseil prend acte avec une profonde gratitude des contributions volontaires, qu'elles soient assorties ou non de restrictions, reçues au cours de la période considérée.

13. Le Conseil tient également à exprimer ses remerciements à tous les États Parties l'encourageant à explorer la possibilité d'obtenir un soutien en nature et un financement du secteur privé, afin d'accroître les recettes du Fonds et de diversifier sa base de donateurs.

I. Introduction

1. En application de la Résolution ICC-ASP/1/Res.6 et de la règle 76 du Règlement du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes¹, le Conseil de direction soumet son rapport annuel à l'Assemblée des États Parties (« l'Assemblée »). Ce rapport couvre la période allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019. Il présente un résumé des résultats obtenus dans le cadre de l'exercice de son mandat d'assistance, ainsi que des activités entreprises au titre des ordonnances de réparation rendues dans les affaires *Lubanga*, *Katanga* et *Al Mahdi*. Le rapport présente également l'état de la situation financière du Fonds, ainsi que la proposition de budget du Secrétariat pour 2020.

II. Activités et projets

2. Le Fonds assume un double mandat : 1) mettre en œuvre les réparations ordonnées par la Cour pénale internationale² et (2) utiliser d'autres ressources pour apporter de l'aide aux victimes, sous réserve des dispositions de l'article 79 du Statut de Rome³. Ces deux mandats visent à offrir un soutien aux victimes de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre commis depuis le 1^{er} juillet 2002⁴.

A. Réunions du Conseil de direction

3. Le Conseil a tenu sa 19^e réunion à La Haye les 3 et 4 décembre 2018. Cet événement coïncidait avec la 17^e session de l'Assemblée des États Parties à La Haye, ce qui a permis aux membres du Conseil de rencontrer les représentants de certains États, des fonctionnaires de la CPI et des groupes de la société civile. Au cours de sa réunion, le Conseil a examiné et analysé les progrès accomplis dans la mise en œuvre des réparations octroyées dans les affaires *Katanga*, *Lubanga* et *Al Mahdi*, ainsi que l'évolution des programmes lancés dans le cadre de son mandat d'assistance. Cette réunion était également la dernière avant l'élection des nouveaux membres du Conseil le 5 décembre 2018.

4. Le Conseil sortant a pris trois décisions, dont l'approbation de l'allocation du montant provisoire initial de 300.000 EUR à des programmes d'assistance en Géorgie et au Kenya, sous réserve des résultats positifs des évaluations des dommages et de l'approbation des projets de programme par le Conseil. Le Conseil a également décidé de suspendre, pour plusieurs raisons, l'initiative visant à explorer l'introduction du Fonds sur le marché obligataire.

5. Le 5 décembre 2018, l'AEP a élu cinq membres au Conseil de direction du Fonds pour un mandat de trois ans (2018–2021) : Sheikh Mohammed Belal (Bangladesh), Gocha Lordkipanidze (Géorgie), Mama Koité Doumbia (Mali), Arminka Heli (Royaume-Uni) et Felipe Michelini (Uruguay).

6. Après l'élection, une réunion informelle de passation de pouvoirs a eu lieu le 7 décembre 2018 entre les membres sortants et entrants du Conseil, ce qui a permis au président sortant de faire le point sur les activités du Fonds et les résultats de la dernière réunion et aux nouveaux membres de poser des questions.

7. Par la suite, les membres du Conseil nouvellement élus ont tenu une première réunion les 7 et 8 décembre 2018, avec la participation du directeur exécutif du Fonds, M. Pieter de Baan. Quatre membres du Conseil ont participé à la réunion : l'ambassadeur Mohammed Belal, M^{me} Koité Doumbia, M. Michelini et M. Lordkipanidze. Malheureusement, en raison d'autres engagements, M^{me} Heli n'a pas pu être présente.

¹ La règle 76 du Règlement du Fonds au profit des victimes dispose que le Conseil « soumet un rapport annuel écrit sur les activités du Fonds au Comité du budget et des finances et au Commissaire aux comptes ainsi qu'à l'Assemblée des États Parties, par l'entremise de son Président. ».

² Paragraphe 2 de l'article 75 du Statut de Rome et paragraphes 2, 3 et 4 de la règle 98 du Règlement de procédure et de preuve.

³ Paragraphe 5 de la règle 98 du Règlement de procédure et de preuve. Pour de plus amples informations sur le fondement juridique de la création du Fonds, voir la page Web : <http://trustfundforvictims.org/legal-basis>.

⁴ Tels que ces crimes sont définis aux articles 6, 7 et 8 du Statut de Rome.

8. Au cours de sa 20^e réunion, le Conseil a pris neuf décisions : 1) Le Conseil a élu Felipe Michelini président à l'unanimité en séance privée ; le vote de M^{me} Heli , membre du Conseil, avait été remis par écrit sous enveloppe scellée au directeur exécutif du Fonds, M. De Baan, avant la réunion ; 2) Suite à la décision du Conseil sortant de suspendre l'Initiative obligatoire du Fonds, le Conseil a décidé d'interrompre l'étude sous sa forme actuelle ; 3) Le Conseil s'est félicité du projet d'évaluation du Secrétariat du Fonds par le Mécanisme de contrôle indépendant (MCI) et a exprimé le souhait d'être consulté sur la portée et la forme de cet exercice ; 4) Pour communiquer régulièrement, le Conseil a décidé de tenir une vidéoconférence ou téléconférence mensuelle à partir de janvier 2019 ; 5) Le Conseil a décidé de reporter la réunion du printemps à fin mars ou début avril 2019 ; 6) Le Conseil est convenu que l'ambassadeur Mohammed Belal, membre du Conseil, serait l'interlocuteur de celui-ci avec le directeur exécutif du Fonds, tout en maintenant sa relation de travail spécifique avec le président du Conseil ainsi que des contacts réguliers avec l'ensemble des membres de celui-ci ; 7) Le Conseil a demandé un aperçu du contexte et de la situation dans chacune des affaires de réparations dont s'occupe le Fonds ; 8) Le Conseil a également demandé un aperçu des étapes et des délais du mandat d'assistance, ce qui lui permettra d'envisager de rationaliser la procédure dans la mesure du possible et de gérer les attentes des parties prenantes extérieures et des groupes de victimes ; et 9) le Conseil a envisagé favorablement l'attribution à ses membres de domaines de responsabilité spécifiques en rapport avec le renforcement et les activités du Fonds et, à cette fin, a demandé au directeur exécutif de lui proposer une liste de domaines à examiner.

9. Le Conseil a tenu sa 21^e réunion à La Haye du 1^{er} au 3 avril 2019.

10. Au cours de cette réunion, le Conseil a examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre des ordonnances de réparation dans les affaires *Lubanga*, *Katanga* et *Al Mahdi* ainsi que dans l'exécution du programme d'assistance en Ouganda lancé en avril 2019. Le Conseil a également examiné l'état d'avancement des activités en RDC et en Côte d'Ivoire, ainsi que les perspectives d'élargissement des programmes d'assistance à la RCA, à la Géorgie et au Kenya. Le Conseil a été informé de l'état d'avancement des efforts de recrutement, des tentatives de collecte de fonds et de l'examen financier des contributions et des allocations de fonds aux programmes. Le Conseil a également examiné le Plan stratégique du Fonds au profit des victimes 2019-2021 et une proposition initiale concernant le budget du Secrétariat pour 2020. Il a aussi tenu une discussion privée avec le MCI sur l'état d'avancement du processus d'évaluation du Secrétariat du Fonds.

11. Le Conseil a tenu une session séparée avec les principaux responsables de la CPI, le Président du Chili Eboe-Osuji, M^{me} le Procureur Fatou Bensouda et le Greffier, M. Peter Lewis. Les hauts responsables de la Cour se sont adressés au Conseil pour se féliciter du travail accompli par le Fonds et souligner l'importance du double mandat de celui-ci. Les intéressés ont également réitéré leur soutien et leur intention de continuer à collaborer pour faire en sorte que les victimes ayant subi des préjudices du fait de crimes relevant de la compétence de la CPI reçoivent les réparations auxquelles elles ont droit et l'assistance dont elles ont besoin.

12. Le Conseil a collaboré avec des organisations de la société civile et mené avec elles un dialogue productif en matière de lancement des nouveaux programmes et d'élargissement prévu du mandat d'assistance à de nouveaux pays, ainsi que de poursuite de la collaboration entre la société civile et le Fonds pour garantir le bénéfice de réparations et d'une assistance aux victimes.

13. Le Conseil a également tenu une session distincte avec le Groupe de travail de La Haye animée par S.E. l'Ambassadeur Jens Otto Hørslund du Danemark, vice-président de l'AEP. Le Conseil a présenté un aperçu des activités relatives aux deux mandats du Fonds, ainsi que de l'évaluation de l'OIM. Il a encouragé les États Parties à maintenir leur engagement politique, à verser des contributions financières et à fournir un appui en nature en faveur des victimes.

14. Au cours de la 21^e réunion, le Conseil a pris plusieurs décisions, dont celle d'aller de l'avant dans le choix d'un ou de plusieurs agents fiscaux aux fins de déduction fiscale pour les donateurs et de poursuivre sa collaboration avec le Greffe afin d'étudier la possibilité de créer une fondation aux Pays-Bas et aux États-Unis, lorsque cela s'avérera possible. Le Conseil a demandé au Secrétariat de fournir des plans d'action détaillés, y compris les

échanciers et les résultats escomptés pour ses activités, ainsi qu'une feuille de route pour son engagement en 2019 et 2020. Le Conseil a décidé d'examiner le nouveau Plan stratégique du Fonds en août ou septembre 2019. Le Conseil a également proposé dans un premier temps de ne pas augmenter le budget du Secrétariat pour 2020, sous réserve d'un examen plus approfondi et de la présentation d'une proposition de budget détaillée.

15. Enfin, le Conseil a décidé de tenir une autre réunion en août 2019 avant la prochaine session du Comité du budget et des finances à La Haye.

B. Autres événements et réunions

16. Les membres du Conseil et son directeur exécutif, M. de Baan, ont participé à diverses manifestations en l'honneur du 20^e anniversaire du Statut de Rome le 17 juillet 2018. Le Président sortant du Conseil, M. Motoo Noguchi, a assisté à l'événement commémoratif à La Haye en compagnie du directeur exécutif, M. De Baan, tandis que M. Michelini, membre du Conseil, a donné des conférences sur le rôle du Fonds et les droits des victimes dans le système de justice pénale internationale à l'Université Kennedy et à l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) à Buenos Aires, Argentine.

17. Suite à la décision d'acquiescement de M. Bemba, le directeur exécutif, M. De Baan, et des membres du personnel du Fonds se sont rendus à Bangui, en RCA, du 23 au 28 juillet 2018 pour annoncer la relance du programme d'assistance dans le pays, lequel bénéficiera aux victimes ayant participé au procès, ainsi qu'aux autres victimes et communautés affectées. En collaboration avec le Bureau de pays de la CPI et le représentant légal des victimes dans cette affaire, le Fonds a organisé des réunions avec les victimes, les intermédiaires, la société civile, les responsables gouvernementaux et la communauté internationale pour expliquer la différence entre les deux mandats du Fonds et le processus de lancement/relance du programme d'assistance.

18. Le 6 septembre 2018, M. Michelini, membre du Conseil, a participé en tant qu'intervenant au séminaire sur le 20^e anniversaire du Statut de Rome intitulé *Challenges in the Protection of Human Rights* [Défis en matière de protection des droits de l'homme] à Montevideo, Uruguay.

19. Le président sortant du Conseil, M. Noguchi, s'est rendu à La Haye et a assisté du 5 au 14 septembre 2018 à diverses réunions qui coïncidaient avec la 31^e session du Comité du budget et des finances (CBF) afin de discuter du budget du Secrétariat du Fonds pour 2019. Il a ainsi rencontré des fonctionnaires de la Cour et des représentants des États Parties dans le cadre des efforts de collecte et de renforcement de sa visibilité déployés par le Fonds.

20. Du 17 au 20 septembre 2018, M^{me} Koité Doumbia et M. De Baan, respectivement membre du Conseil et directeur exécutif du Fonds, accompagnés du Greffier de la CPI ont assisté à la commémoration du 20^e anniversaire du Statut de Rome et à une exposition de photos à Bangui, RCA. Ce fut également l'occasion de tenir des réunions de suivi avec diverses parties prenantes clés, notamment des groupes de victimes ayant participé à l'affaire *Bemba*, des responsables gouvernementaux, ainsi que des représentants des Nations Unies, de la société civile, des médias et des étudiants. M^{me} Koité Doumbia et M. De Baan ont fait un exposé sur les activités du FPV en matière d'assistance aux victimes dans le pays.

21. M. Michelini, membre du Conseil, a participé en qualité d'intervenant à la conférence de la Société latino-américaine de droit international (SLADI/LASIL) « *Dialogues on International Law* » [Dialogues sur le droit international] qui s'est tenue le 26 septembre 2018 à Buenos Aires, Argentine. Il a abordé des questions liées aux mandats du Fonds et au Statut de Rome. À la suite de cet événement, M. Michelini a également participé en tant que membre du jury à l'essai pilote des nouvelles auditions thématiques organisées par la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) à Buenos Aires, Argentine.

22. Le 4 octobre 2018, le directeur exécutif du Fonds, M. De Baan, a assisté à la table ronde UE-CPI ainsi qu'à la réunion du Greffe de la CPI à Bruxelles, Belgique. L'objectif de cette réunion était de discuter de la coopération technique opérationnelle entre la CPI et le Service européen pour l'action extérieure de l'UE (SEAE), ainsi que des moyens d'améliorer le soutien de l'UE à la Cour. Le Fonds, représenté par M. De Baan, a saisi cette occasion pour évoquer la nécessité d'un maintien du soutien apporté par les États membres de l'Union européenne à ses activités.

23. Les 10 et 11 octobre 2018, M. Michellini, membre du Conseil, a participé au Panama à une table ronde autour du thème « *Evaluation of the Rome Statute System 20 Years after its Creation* » [L'évaluation du système du Statut de Rome 20 ans après sa création] dans le cadre de la commémoration du 20^e anniversaire du Statut de Rome organisé par la CPI, le ministère des Affaires étrangères et le pouvoir judiciaire de la République du Panama.

24. Pour célébrer le 20^e anniversaire du Statut de Rome, le président sortant du Conseil, M. Noguchi, a été invité à participer en qualité d'expert – de même que le Président de l'AEP, M. O Gon Kwon, et le Juge Tomoko Akane de la CPI – à une manifestation tenue le 11 octobre 2018 à Tokyo, Japon, en marge de la 57^e session annuelle de l'Organisation consultative juridique Asie-Afrique.

25. Les 18 et 19 octobre 2018, M. Michellini, membre du Conseil, a participé en qualité d'intervenant au séminaire intitulé « *Sub-Regional Parliamentary Seminar on the Universality and Implementation of the Rome Statute: A Fundamental Tool for Strengthening the Rule of Law and the Sustainable Development in Inclusive and Peaceful Societies* » [Séminaire parlementaire sous-régional sur l'universalité et la mise en œuvre du Statut de Rome : Un outil fondamental pour renforcer l'état de droit et le développement durable dans des sociétés inclusives et pacifiques]. L'événement, organisé par l'Action parlementaire globale (*Parliamentarians for Global Action* ou PGA) et le Congrès national du Honduras, s'est tenu à Tegucigalpa, Honduras.

26. Du 19 au 21 octobre 2018, le directeur exécutif du Fonds, M. De Baan, a participé au Forum de Nuremberg 2018 sur le thème « *20th Anniversary of the Rome Statute: Law, Justice and Politics* » [20^e anniversaire du Statut de Rome : Droit, justice et politique].

27. M. De Baan, directeur exécutif du Fonds, s'est rendu à Bamako, Mali, en compagnie de M^{me} Koité Doumbia, membre du Conseil, pour rencontrer divers acteurs – dont le ministre de la Justice, le ministre de la Culture et des organisations internationales – afin de discuter de la mise en œuvre des réparations dans *Al Mahdi*.

28. Alma Taso Deljkovi, membre sortant du Conseil, et des membres du personnel du Fonds ont participé au séminaire de haut niveau sur la coopération régionale, tenu les 24 et 25 octobre 2018 à Tbilissi (Géorgie). M^{me} Taso Deljkovi a représenté le Fonds au cours de la table ronde de haut niveau « *The ICC and Eastern Europe & Western Asia at 20 Years of the Rome Statute: National and Regional Experiences in the Fight against Impunity and the Prevention of Crimes* » [La CPI et l'Europe orientale et l'Asie occidentale à 20 ans du Statut de Rome : Expériences nationales et régionales en matière de lutte contre l'impunité et de prévention des crimes]. M^{me} Taso Deljkovi a également tenu des réunions avec des responsables gouvernementaux, des ONG et des OIG pour expliquer les mandats du Fonds et discuter de la faisabilité de l'extension du programme d'assistance dans le pays, ainsi que des besoins de financement.

29. Du 1^{er} au 6 novembre 2018, M. Noguchi et M. Michellini – respectivement président sortant et membre du Conseil – ainsi que des membres du personnel du Fonds ont participé à un atelier sur les victimes et la justice internationale organisé par le Groupe Guernica, l'Université Santa Clara et le FPV. L'événement visait à faire connaître et à promouvoir le Fonds sur la côte ouest des États-Unis. Une série de conférences dans différentes universités de la région de la Baie ont été organisées, ainsi qu'un événement privé de collecte de fonds organisé par le Groupe Guernica à San Francisco.

30. Les 19 et 20 novembre 2018, le directeur exécutif, M. De Baan, et d'autres membres du personnel du Fonds ont tenu une réunion avec des représentants de l'UNESCO à Paris pour discuter de la poursuite de la collaboration concernant l'octroi de réparations dans *Al Mahdi*.

31. À l'occasion du 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, M. Michelini, membre du Conseil, a participé en qualité d'expert à la réunion régionale des commissions nationales pour l'UNESCO de l'Amérique latine et les Caraïbes et à la conférence annuelle des partenaires juridiques et méthodologiques de la faculté de droit de l'Université de la République, tenues en novembre 2018 à Montevideo, Uruguay.

32. Le 4 décembre 2018, les membres sortants du Conseil du Fonds ainsi que son directeur exécutif, M. De Baan, ont assisté à une manifestation de haut niveau organisée par le ministère néerlandais des Affaires étrangères pour célébrer le 20^e anniversaire du Statut de Rome. Au cours de cet événement, le Gouvernement des Pays-Bas a également annoncé sa contribution volontaire de 1 million d'EUR au Fonds, dont 350.000 seront affectés aux réparations *Lubanga* et 250.000 au programme d'assistance à la RCA, tandis que les 400.000 restants ne sont réservés à aucun but spécifique.

33. Du 5 au 12 décembre 2018, les membres sortants et nouvellement élus du Conseil du Fonds et son directeur exécutif, M. De Baan, ainsi que des membres du personnel du Fonds ont assisté à la 17^e session de l'Assemblée des États Parties. Le 5 décembre 2018, le président sortant du Conseil, M. Noguchi, a présenté le rapport des activités du Fonds dans le cadre de son dernier discours devant l'Assemblée des États Parties avant l'élection du nouveau Conseil de direction de cet organe. Au cours de cette session de l'AEP, les membres nouvellement élus et M. De Baan ont tenu des réunions bilatérales avec des délégations d'États parties, de la société civile et de fonctionnaires de la CPI.

34. Le 5 décembre 2018, l'AEP a annoncé la composition du Fonds nouvellement élu, lequel comprend cinq membres : Sheikh Mohammed Belal (Bangladesh), Gocha Lordkipanidze (Géorgie), Mama Koité Doumbia (Mali), Arminka Heli (Royaume-Uni) et Felipe Michelini (Uruguay).

35. Les Gouvernements finlandais, irlandais, malien et ougandais, ainsi que le Fonds, ont organisé le 6 décembre 2018 une manifestation en marge de l'Assemblée des États Parties sur le thème « *Supporting Reparative Justice for Victims in the Rome Statute System (What States Parties Can Do More?)* » [Soutenir la justice réparatrice pour les victimes dans le système du Statut de Rome (Comment les États Parties peuvent-ils faire davantage ?)]. Au cours de cet événement, le Fonds a présenté une vidéo financée par le Gouvernement irlandais sur la visite de suivi conjointe dans le nord de l'Ouganda, laquelle s'est tenue début 2018. À l'issue de la projection, le procureur général de l'Ouganda, M. William Byaruhanga, son homologue irlandais, M. Séamus Woulfe, et le ministre malien de la Justice, M. Tienan Coulibaly – ainsi que des membres du Conseil de direction du Fonds – ont formulé des remarques. La séance était animée par Mme Maria Teresa De Jesus Infante Caffi, ambassadeur du Chili à La Haye.

36. Les Gouvernements du Bangladesh, de la Bosnie-Herzégovine, de la Géorgie, du Japon, du Mali, du Royaume-Uni et de l'Uruguay ont organisé avec le Fonds une réception le 6 décembre 2018 pour saluer le départ des membres sortants du Conseil et souhaiter la bienvenue aux membres nouvellement élus.

37. Des représentants du Fonds ont participé à la 13^e réunion du Comité pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé organisée par l'UNESCO et tenue à Paris le 6 décembre 2018. Ils ont présenté un rapport sur les activités du Fonds au profit des victimes spécifiquement liées aux réparations dans l'affaire *Al Mahdi* et sur le rôle important de la justice pénale internationale dans la protection du patrimoine culturel, ainsi que sur la collaboration entre l'UNESCO et le Fonds.

38. Le 11 décembre 2018, les Gouvernements du Chili, de la Finlande, de la Suède, de la Suisse, ainsi que REDRESS et le Fonds au profit des victimes, ont organisé conjointement une manifestation parallèle à l'AEP sur le thème « *Realizing Victims' Right to Reparation at the International Criminal Court* » [Réaliser le droit des victimes à réparation devant la Cour pénale internationale].

39. Les 13 et 14 décembre 2018, M. De Baan, directeur exécutif du Fonds, a participé à une table ronde à Paris à l'occasion du 20^e anniversaire du Statut de Rome.

40. M. Gocha Lordkipanidze, membre nouvellement élu du Conseil d'administration, a participé avec le personnel du Fonds à une conférence internationale de haut niveau sur le thème « *Political and Legal Implications of Human Rights Violations in Conflict-Affected*

Areas » [Implications politiques et juridiques des violations des droits de l'homme dans les zones touchées par un conflit] qui s'est tenue à Tbilissi (Géorgie) les 18 et 19 décembre 2018. Des représentants du Fonds ont également tenu des réunions avec les principales parties prenantes du pays et visité les communautés touchées dans les zones situées sur la ligne de démarcation administrative (LDA).

41. L'ambassadeur Sheikh Mohammed Belal, membre nouvellement élu du Conseil, s'est rendu à New York du 20 au 24 décembre 2018 pour faire connaître les activités du Fonds et explorer les possibilités en matière de contributions volontaires, y compris sous la forme de financements émanant du secteur privé. L'ambassadeur Belal a également eu des entretiens avec l'ambassadeur Michael Mylnár, représentant permanent de la Slovaquie auprès de l'ONU et vice-président et coordinateur du Groupe de travail de la CPI à New York, et avec l'ambassadeur Christian Wenaweser, représentant permanent du Liechtenstein auprès de l'ONU. L'ambassadeur Belal a sollicité un soutien en matière d'exploration des possibilités de trouver des bailleurs de fonds au sein du secteur privé de l'autre côté de l'Atlantique, ainsi que d'y organiser des événements consacrés au FPV à l'avenir.

42. Le 11 février 2019, le nouveau président élu du Conseil, M. Michelini, a participé au séminaire « *Public Policies in Human Rights* » [Politiques publiques en matière de droits de l'homme] à l'Institut des politiques publiques sur les droits de l'homme du MERCOSUR (IPPDH) et à la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) à Buenos Aires, Argentine.

43. Le 20 mars 2019, le président du Conseil, M. Michelini, a prononcé un discours sur le rôle du Fonds et ses activités à la troisième Réunion de haut niveau de la CPI organisée par le ministère uruguayen des Affaires étrangères à Montevideo.

44. Le 26 et 27 mars 2019, M^{me} Koité Dombia et M. De Baan, respectivement membre du Conseil et directeur exécutif du Fonds, ont participé à la conférence intitulée « *Stand Speak Rise Up! To End Sexual Violence in Fragile Environments* » [Debout, parle, lève-toi ! Mettre fin à la violence sexuelle dans les environnements fragiles] et ont présenté les activités du Fonds en faveur des victimes de violences sexuelles. Cette conférence, une initiative de Son Altesse royale la Grande-Duchesse de Luxembourg, a permis des discussions et un échange entre survivants et acteurs clés de la lutte contre la violence sexuelle dans les environnements fragiles. Elle a mis en lumière les expériences, actions, idées et recommandations des intéressés et a donné lieu à l'analyse de l'impact socio-économique de ces violations des droits de l'homme. Le Forum a présenté des initiatives lancées par des survivants pour guérir, accéder à la justice, obtenir des réparations, faire entendre leur voix et devenir des acteurs pour la paix et le changement.

45. Le 28 mars 2019, l'ambassade de l'Uruguay à La Haye et le Fonds ont organisé – conjointement avec le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) – une réunion visant à mieux faire connaître le rôle et les activités du Fonds aux membres de celui-ci. Le président du Conseil, M. Michelini, et le directeur exécutif du Fonds, M. De Baan, ont appelé les États du GRULAC à s'engager politiquement et financièrement en faveur des victimes relevant de la compétence de la CPI.

46. Une autre réunion régionale – organisée conjointement par l'ambassade du Bangladesh et le Fonds – s'est également tenue le 28 mars 2019 avec les États d'Asie et du Pacifique. L'ambassadeur Belal et M. De Baan, respectivement membre du Conseil et directeur exécutif du Fonds, ont présenté les activités de celui-ci et les défis auxquels il est confronté ; ils ont également encouragé tous les pays d'Asie-Pacifique à soutenir politiquement et financièrement les droits des victimes et la satisfaction de leurs besoins.

47. Le 12 avril 2019, le président du Conseil, M. Michelini, a prononcé un discours sur le Fonds et ses mandats à l'Instituto Artigas de Servicio Exterior (IASE) dans le cadre d'un événement organisé par le ministère uruguayen des Affaires étrangères à Montevideo.

48. La Cour a organisé du 6 au 11 mai 2019 à Tbilissi (Géorgie) une mission d'information et de sensibilisation au cours de laquelle le Fonds était représenté par M. Lordkipanidze, membre du Conseil, lequel a rencontré des représentants du gouvernement, de la société civile et des communautés touchées pour discuter des détails d'une évaluation des besoins censés être menée dans les prochains mois..

49. Le 9 mai 2019, M^{me} Koité Doumbia et M. De Baan – respectivement membre du Conseil et directeur exécutif du Fonds – ont participé à une table ronde sur le thème « *Reparations to Victims in the International Criminal Proceedings: Innovative Approaches by the International Criminal Court* » [Réparations aux victimes dans le cadre de la procédure pénale internationale : Approches novatrices de la Cour pénale internationale] organisée par la CPI et les missions permanentes de la Belgique, de la République de Corée et de la Slovaquie auprès de l'ONU, à New York.

50. M^{me} Koité Doumbia et M. De Baan – respectivement membre du Conseil et directeur exécutif du Fonds – ont participé à la table ronde annuelle CCI-ONG tenue à La Haye du 20 au 24 mai 2019.

51. Le 6 juin 2019, M. De Baan, directeur exécutif du Fonds, a participé – au Residence Palace à Bruxelles – à une session de dialogue sur le thème « *Transitional Justice and the Sustainable Development Goals* » [Justice transitionnelle et objectifs du développement durable] organisée en collaboration avec le ministère néerlandais des Affaires étrangères.

52. La CPI a tenu une retraite avec les États africains parties au Statut de Rome et le Bureau du conseiller juridique de la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie) les 12 et 13 juin 2019. M^{me} Koité Doumbia, membre du Conseil de direction du Fonds, a pris la parole lors de la table ronde « *A Shared Responsibility Towards Victims* » [Une responsabilité partagée envers les victimes] afin de faire partager ses idées et ses expériences s'agissant de s'engager auprès des victimes, de rester à leur écoute et de comprendre leurs besoins. L'objectif de cette retraite était de promouvoir un dialogue franc et des discussions approfondies sur des sujets d'intérêt mutuel liés au mandat et aux activités de la CPI et à la lutte contre l'impunité pour les crimes les plus graves au regard du droit international.

C. Mandat concernant les réparations

53. Le mandat du Fonds en matière de réparations est lié aux procédures judiciaires dont la Cour est saisie et qui aboutissent à une condamnation. Les ressources proviennent des amendes ou des confiscations et des ordonnances de réparation et sont complétées par « d'autres ressources du Fonds au profit des victimes » à la discrétion de son Conseil de direction.

54. Le mandat du Fonds en matière de réparations commence à occuper une plus grande place dans ses travaux maintenant que les premières procédures pénales devant la Cour tirent à leur fin. Avec trois affaires ayant atteint le stade des réparations en 2018, cette situation représente pour tous les acteurs au sein de la Cour une aubaine s'agissant de travailler de concert afin d'assurer le succès du régime de réparation prévu par le Statut de Rome.

55. Chacune des trois affaires actuellement parvenues au stade des réparations porte sur des crimes dissemblables ayant entraîné des préjudices différents et distincts pour les victimes, leur famille et les communautés affectées. La tâche du Fonds consiste désormais, en partenariat avec la Cour, à concevoir des réparations correspondant aux préjudices spécifiques subis par les victimes dans chaque affaire, tels qu'ils sont constatés par les Chambres de première instance. Il s'agit – grâce à l'application efficace et opportune du régime en fonction des réalités du terrain – de transformer la promesse de réparations en une réalité concrète et significative pour les victimes et de permettre à ces dernières d'entamer un processus de guérison et de réintégration positive au sein de leur famille et de leur communauté.

1. L'affaire *Lubanga*

56. Le 2 octobre 2018, le Fonds a soumis son cinquième rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des réparations collectives.

57. Le 15 novembre 2018, à la suite d'une invitation de la Chambre d'appel, le Fonds – conformément à la règle 103 du Règlement de procédure et de preuve – a présenté ses observations sur les appels interjetés par le représentant légal de l'équipe V01 et la Défense

de M. Lubanga Dyilo contre la décision de la Chambre de première instance II complétant l'ordonnance de réparation dans cette affaire.

58. Le 12 décembre 2018, le Fonds a notifié à la Chambre de première instance II la contribution de 350.000 EUR affectée à la mise en œuvre des réparations dans *Lubanga*, telle qu'elle a été versée par les Pays-Bas à l'initiative du directeur exécutif du Fonds conformément à la règle 27 du Règlement du Fonds au profit des victimes. Le Conseil a en outre réitéré son engagement d'entreprendre des activités de collecte de fonds pour obtenir le reste du montant des réparations fixé par la Chambre de première instance.

59. Tout au long du second semestre de 2018, le Fonds a travaillé en étroite collaboration avec les représentants légaux dans l'affaire sur les aspects programmatiques liés aux activités de réparation dont les bénéficiaires souhaitent bénéficier compte tenu de la responsabilité en réparation de M. Lubanga Dyilo.

60. Le 7 février 2019, la Chambre de première instance a approuvé les propositions du Fonds concernant le processus d'identification et de détermination administrative de l'admissibilité de nouveaux bénéficiaires potentiels de réparations et a chargé le Fonds d'entamer «immédiatement» le processus d'identification de nouveaux demandeurs, en respectant le délai confidentiel prévu.

61. Tout au long du premier semestre 2019, le Fonds a travaillé en étroite collaboration avec les représentants légaux et les sections concernées du Greffe afin d'assurer l'exécution des instructions de la Chambre de première instance II concernant l'identification et le processus d'éligibilité des nouveaux bénéficiaires potentiels de réparations et la finalisation des conditions préalables à la relance des processus de passation des marchés nécessaires à la mise en œuvre du programme de réparations. Le Fonds a obtenu plusieurs résultats en ce qui concerne les points susmentionnés, mais ne saurait communiquer des renseignements supplémentaires en raison de la confidentialité des processus en cours.

2. L'affaire *Katanga*

62. Tout au long du deuxième semestre 2018 et du premier semestre 2019, le Fonds a travaillé – en étroite collaboration avec les services concernés du Greffe et les représentants légaux des victimes dans cette affaire – à définir le processus de mise en œuvre des réparations. Le Fonds a obtenu plusieurs résultats positifs en ce qui concerne le point susmentionné, mais ne saurait communiquer des renseignements supplémentaires en raison de la confidentialité des processus en cours.

3. L'affaire *Al Mahdi*

63. Le 12 juillet 2018, la Chambre de première instance VIII a approuvé une partie du projet de plan du Fonds pour la mise en œuvre des réparations présenté le 22 avril 2018 et a chargé le Fonds d'en présenter une version actualisée.

64. Depuis juillet 2018, le Fonds a effectué plusieurs missions sur le terrain au Mali afin de préparer le plan de mise en œuvre actualisé tel qu'il a été soumis à la Chambre de première instance le 2 novembre 2018.

65. Le 15 août 2018, comme l'avait ordonné la Chambre de première instance, le Fonds a présenté son premier rapport mensuel actualisé dans lequel il indiquait que, lors de la réunion tenue du 22 au 24 mai 2018, son Conseil avait décidé d'allouer 1,35 million d'EUR à la demande de complément *Al Mahdi*. Depuis lors, le Fonds a soumis neuf rapports actualisés à la même Chambre.

66. Le 4 mars 2019, la Chambre de première instance a approuvé le Plan de mise en œuvre actualisé du Fonds. Depuis la présentation du Plan de mise en œuvre actualisé et tout au long de l'année 2019, le Fonds a effectué plusieurs missions sur le terrain au Mali pour faire progresser la mise en œuvre des réparations. En ce qui concerne les réparations individuelles, un mécanisme de contrôle administratif a été élaboré et l'identification des bénéficiaires est en cours. En ce qui concerne les réparations collectives, des appels à manifestations d'intérêt pour la mise en œuvre des indemnités au titre du préjudice économique et moral causé ont été lancés le 8 mai 2019 et un partenariat est en train d'être

mis en place avec une organisation internationale pour la réparation des dommages causés par M. Al Mahdi aux bâtiments protégés.

D. Mandat d'assistance

67. En puisant dans les contributions volontaires de donateurs, le Fonds apporte un soutien aux victimes et à leur famille dans les pays de situation sous forme de programmes de rééducation physique, de réadaptation psychologique et de soutien matériel. Dans la mesure où il n'est lié à aucune affaire particulière soumise à la Cour, le mandat d'assistance permet au Fonds d'apporter une réponse immédiate – au niveau des individus, des familles et des communautés – aux besoins urgents des victimes ayant subi un préjudice en raison de crimes relevant de la compétence de la CPI. Les programmes d'assistance permettent également au Fonds de venir en aide à un nombre de victimes supérieur à celui des personnes ayant souffert d'un préjudice lié à une affaire spécifique dont s'est saisie la Cour. Les types de services fournis incluent (entre autres) :

(a) *Rééducation physique sous forme notamment* : de chirurgie réparatrice, de chirurgie générale, d'extraction de balles et de fragments d'obus, de la fourniture de prothèses et appareils orthopédiques, de réparation de fistules, de dépistage du VIH et du sida et de soins de physiothérapie.

(b) *Réadaptation psychologique sous forme notamment* : de conseils individuels/en famille/en groupe aux victimes de traumatismes ; de centres de conseil et structures d'accès libre pour les victimes (hommes et femmes) de violences sexuelles ou sexistes ; d'organisation de groupes de musiciens, de troupes de danse et de théâtre afin de promouvoir la cohésion sociale et la réconciliation ; du renforcement des capacités des conseillers et des organisations affiliées ; d'ateliers de sensibilisation des communautés et de diffusion de programmes radiophoniques consacrés aux droits des victimes ; d'organisation de réunions d'information et de réunions communautaires à grande échelle, etc. Au niveau des collectivités, des initiatives peuvent être lancées *afin d'entamer le dialogue et la réconciliation communautaires* pour encourager la paix au sein des groupes de population et entre eux afin de créer un environnement adapté à la prévention des crimes.

(c) *Soutien matériel sous forme notamment* : d'activités rémunératrices sans danger pour l'environnement, de bourses d'études, de formation professionnelle, d'accès à des services d'orientation professionnelle, d'activités génératrices de revenus, d'introduction de techniques agricoles améliorées, d'associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) et de formations mettant l'accent sur l'autonomisation économique à plus long terme. Le *renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre et des victimes* fait partie de ces initiatives visant à accroître la pérennité des interventions.

(d) *Initiatives spéciales pour les victimes de violences sexuelles et leurs enfants, entre autres les enfants nés de viols, sous forme notamment* : d'accès aux services de santé de base ; d'assistance post-traumatique destinée à renforcer les liens entre mère, enfant et famille ; de bourses d'études ; de soutien nutritionnel ; et de réponses intergénérationnelles portant sur la stigmatisation, la discrimination et la réconciliation dans les familles et les communautés.

68. Au cours de la période considérée, plusieurs missions de suivi ont été menées par le personnel du Fonds dans le but de superviser les opérations du programme précédent d'assistance en Ouganda, de renforcer les capacités locales, d'assurer la liaison avec les autorités gouvernementales et de procéder régulièrement au suivi et à l'évaluation des projets.

69. Le 19 décembre 2018, le Conseil de direction du Fonds au profit des victimes – conformément à la norme 50 a) du Règlement du Fonds au profit des victimes – a soumis à la Chambre préliminaire II de la CPI la notification de sa conclusion concernant la poursuite des activités en Ouganda⁵. Conformément à l'alinéa a) ii) de la règle 50, le Conseil a poursuivi les activités spécifiées dans sa notification à la suite de la décision rendue par la Chambre préliminaire II de la CPI le 4 février 2019 selon laquelle aucune de

⁵ ICC-02/04.

ces activités spécifiques ne saurait préjuger d'une question sur laquelle doit se prononcer la Cour.

70. En avril 2019, le Fonds a lancé un nouveau cycle quinquennal du programme d'assistance dans les régions en conflit en Ouganda, de concert avec six ONG partenaires d'exécution. Le nouveau cycle est mis en œuvre dans 22 districts du nord de l'Ouganda. Par le biais du programme de mandat d'assistance, le Fonds fournit des activités de subsistance, un soutien médical aux victimes de mutilations, d'amputations, de brûlures et de violences sexuelles, ainsi qu'une réadaptation psychologique pour surmonter le traumatisme dont les victimes ont été témoins ou qu'elles ont subi.

71. Du 9 au 11 avril 2019, le Fonds a organisé un atelier de lancement du programme à Gulu, dans le nord de l'Ouganda, et invité trois représentants de différentes organisations chargées de la mise en œuvre à participer. L'atelier visait à donner des orientations pour la mise en œuvre des projets, à examiner les réalisations passées et les enseignements tirés de l'expérience et à mener des activités de sensibilisation auprès des communautés dans le cadre du programme nouvellement lancé.

72. En ce qui concerne les activités du mandat d'assistance en RDC, le Conseil – conformément à la règle 50 a) du Règlement du Fonds au profit des victimes – a notifié le 10 janvier 2019 à la Chambre préliminaire I de la CPI sa conclusion concernant l'engagement de nouvelles activités en République démocratique du Congo⁶. Conformément aux alinéas a) ii) et a) iii) de ladite règle 50, le Conseil a poursuivi les activités mentionnées dans sa notification en l'absence d'informations de la Chambre préliminaire I de la CPI selon lesquelles une activité spécifique préjugerait d'une question sur laquelle doit se prononcer la Cour, dans le délai imparti à cette dernière.

73. En juin 2019, le Fonds a finalisé le processus de passation de marché en vue du lancement d'un nouveau cycle quinquennal du programme du mandat d'assistance en République démocratique du Congo (RDC). Onze nouvelles organisations chargées de la mise en œuvre ont été identifiées. Les nouveaux partenaires de mise en œuvre ont été sélectionnés sur la base de la qualité et la pertinence des projets proposés et aussi d'une distribution équilibrée des préjudices à traiter, ainsi que d'une répartition géographique et d'un équilibre entre partenaires locaux et internationaux. Les contrats sont en cours de finalisation et le Fonds espère lancer prochainement le nouveau programme d'assistance. Cependant, la situation sécuritaire dans l'est de la RDC est instable depuis l'année dernière en raison des suites de l'élection présidentielle et de l'épidémie actuelle d'Ebola dans les provinces du Kivu et d'Ituri. Au moment de la soumission du présent rapport, toutes les missions dans la région avaient été suspendues jusqu'à ce que de nouvelles habilitations de sécurité soient annoncées.

74. En ce qui concerne les programmes d'assistance en Côte d'Ivoire, le Fonds a lancé le processus de passation de marché en vue de sélectionner les organisations partenaires de mise en œuvre. Le lancement des projets est prévu pour le premier trimestre 2020. Entre-temps, le Fonds poursuit ses activités de sensibilisation et renforce sa collaboration avec diverses parties prenantes, notamment des représentants du gouvernement, des organisations de la société civile, des dirigeants locaux et des communautés touchées dans le pays.

75. En avril 2019, le Fonds a lancé le processus d'appel d'offres pour sélectionner les organismes chargés de la mise en œuvre de son programme d'assistance en RCA, lequel devrait être achevé d'ici la fin 2019. Avec l'appui du Greffe, y compris sa Section de la participation des victimes et des réparations et du représentant légal des victimes, le Fonds poursuit l'évaluation des besoins des victimes sur la base des déclarations des individus ayant participé à l'affaire *Bemba*. En outre, le Fonds a achevé la sélection d'experts consultants locaux qui aideront à procéder aux évaluations initiales en Géorgie et au Kenya ; les activités du programme d'assistance proposé devraient être présentées à la fin de l'année.

⁶ ICC-01/04.

1. Réadaptation psychologique

76. Depuis 2008, le Fonds fournit des services de réadaptation psychologique aux victimes du conflit opposant l'Armée de résistance du Seigneur au Gouvernement ougandais. Le programme vise à améliorer le bien-être psychologique des victimes en leur permettant d'élaborer des stratégies d'adaptation pour se préparer au stress de la vie post-conflit, d'avoir la capacité de travailler de manière productive et fructueuse et de devenir des membres actifs de leur communauté.

77. Les services de réadaptation psychologique proposés par le Fonds couvrent un large éventail et sont proposés à plusieurs niveaux : aide aux victimes et aux communautés essayant d'accroître le bien-être des victimes/survivants en améliorant leur environnement ; soutien psychologique individuel ciblé et orienté vers les victimes/survivants et les membres de leur famille et de leur ménage, grâce à la fourniture de conseils à titre individuel ou collectif par des thérapeutes professionnels qualifiés ; et services cliniques fournis soit par un psychologue clinique, soit – après orientation – par des services spécialisés en santé mentale pour les victimes nécessitant un soutien spécialisé supplémentaire.

78. Le soutien au niveau de la communauté/collectivité joue un rôle important avéré dans le rétablissement psychologique et mental des victimes parce qu'il permet aux victimes/survivants de se sentir socialement acceptés et moins stigmatisés. Par conséquent, au fil du temps, les partenaires de mise en œuvre du Fonds n'ont pas ménagé leurs efforts pour organiser une mobilisation et un dialogue discret au sein de la communauté, dialogue dans le cadre duquel les membres peuvent se réunir pour discuter des problèmes de santé mentale et des défis engendrés par le conflit. Les partenaires du Fonds ont observé une amélioration du niveau d'acceptation au sein des communautés bénéficiant d'un soutien. Par exemple, grâce à une série d'initiatives facilitant le dialogue et la dispense de conseils au niveau de la communauté, l'attitude collective à l'égard de personnes auparavant perçues comme des « rebelles » a changé, ce qui a accéléré la réintégration des intéressés.

79. Les initiatives de mobilisation communautaire impliquaient des groupes de soutien aux femmes, aux hommes et aux jeunes, des groupes de dialogue, des groupes d'éducation communautaire et des groupes de défense des droits, ainsi que des élus locaux et des responsables culturels ou spirituels. Dans le cadre de ces dialogues, les facilitateurs ont veillé à ce que les questions de violences sexuelles et sexistes soient explicitement discutées et abordées lors des réunions afin de réduire la stigmatisation et la discrimination associées aux actes de ce type perpétrés par des groupes armés. Environ 10 369 personnes ont été touchées au cours des activités de sensibilisation communautaire, d'éducation psychologique et de dialogue au sein de la collectivité pendant la période visée par le présent rapport. En outre, 256 personnes, dont 69 femmes et 187 hommes, ont contribué aux émissions de radio diffusées par le Centre for Children in Vulnerable Situations (CCVS) dans le district de Lira sur les questions de santé mentale, la gestion, la disponibilité et les services d'orientation.

80. En ce qui concerne la guérison individuelle ciblée, les victimes ont bénéficié d'une combinaison de séances de soutien en thérapie cognitivo-comportementale (TCC) et de services cliniques en santé mentale pour les personnes atteintes de troubles mentaux. Cette approche a permis aux victimes d'établir, de rétablir ou de développer une force émotionnelle, relationnelle, sociale et psychologique. Pour apprécier les résultats du soutien psychologique, les victimes sont évaluées par les conseillers lors des séances d'accueil et l'amélioration est mesurée, dans le cadre d'une évaluation de suivi, tous les trois mois afin d'observer l'atténuation des symptômes de troubles mentaux de la victime. Au cours de la période considérée, le Fonds a assuré la réadaptation psychologique de 4 234 bénéficiaires dans le nord de l'Ouganda.

2. Rééducation physique

81. Depuis 2008, le Fonds s'est associé – par l'intermédiaire de son partenaire de mise en œuvre AVSI – à l'atelier régional orthopédique de Gulu (*Gulu Regional Orthopaedic Workshop* ou GROW) et aux structures gouvernementales locales pour concevoir et fournir des services de rééducation physique aux victimes dans le nord de l'Ouganda. En

conséquence, un grand nombre de personnes handicapées ont bénéficié de services de rééducation physique proposés avec l'appui du Fonds, notamment la fourniture de prothèses, orthèses, fauteuils roulants, aides à la marche, soins de physiothérapie et suivi dans leurs villages (réparation et entretien des appareils).

82. Au centre GROW, les victimes reçoivent non seulement des appareils fonctionnels et des soins de physiothérapie, mais bénéficient également d'une réadaptation psychologique et, par la suite, de visites à domicile dans le but d'assurer leur réintégration harmonieuse au sein de leur communauté et de leur famille.

83. Au cours de la période considérée, 398 personnes (dont 157 femmes et 241 hommes) ont reçu des appareils fonctionnels/dispositifs d'aide. Au cours des visites de suivi effectuées respectivement au bout de 3 mois et de 6 mois, l'AVSI s'est rendue auprès de 350 victimes équipées d'appareils de mobilité et a constaté que les bénéficiaires se réinsèrent rapidement dans leur famille/communauté. 195 victimes sur les 350 personnes concernées (55 %) avaient manifestement repris leur vie et participaient activement à des activités productives. Cette année, le Fonds a assuré la réadaptation physique de 2 050 victimes, dont 1 046 femmes et 1 004 hommes, dans le nord de l'Ouganda.

84. Permettre à des personnes physiquement handicapées de recouvrer leur mobilité constitue une étape importante vers la réintégration sociale des intéressés. Toutefois, le Fonds reconnaît que la réadaptation physique seule est rarement suffisante pour assurer la pleine participation des personnes handicapées physiques à la société. Il s'efforce donc de leur fournir une assistance complète en répondant à leurs besoins de réadaptation et en les aidant à se réinsérer socialement et économiquement. Dans le cadre de la nouvelle phase du programme d'assistance en Ouganda, le Fonds a invité tous les partenaires de mise en œuvre à fournir un soutien aux victimes qui en avaient le plus besoin. Il s'agit notamment d'appuyer l'action des associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC), laquelle a des effets positifs sur l'amélioration des revenus des ménages pauvres.

85. En plus de procurer des dispositifs d'assistance aux victimes de blessures physiques, le Fonds fournit également un soutien médical aux victimes de fistules qui vivent dans la honte, la stigmatisation, la douleur, l'abandon et l'humiliation constante au sein de leur famille et de leur communauté. Le soutien médical adapté aux victimes de violences sexuelles ou sexistes permet à ces dernières d'avoir accès à des soins médicaux spécialisés tels que la chirurgie réparatrice et correctrice. Ces femmes rapportent que, à l'issue d'une intervention chirurgicale correctrice et d'un rétablissement complet, leur vie a complètement changé et qu'elles ont recouvré dignité et espoir.

86. Au cours de la période considérée, 244 femmes et 1 homme victimes de violences sexuelles ou sexistes souffrant d'une fistule ont pu subir des interventions de chirurgie reconstructrice et correctrice à l'hôpital régional de Lira et au centre de services de santé d'Ayira. En outre, 303 femmes victimes de violences sexuelles identifiées comme présentant aussi d'autres problèmes médicaux ont bénéficié d'un soutien médical, psychologique et matériel de la part des partenaires du Fonds.

3. Soutien matériel

87. Dans le cadre de la nouvelle phase du programme d'assistance dans le nord de l'Ouganda, le Fonds a invité ses partenaires à inclure l'appui matériel dans les programmes de réadaptation physiologique et physique afin de faciliter une réadaptation et une réinsertion complètes. À la lumière de cette initiative, Transcultural Psychological Rehabilitation Uganda (TPO Ouganda) a travaillé avec les groupes bénéficiaires du projet pour améliorer leurs revenus et s'est concentré non seulement sur la viabilité socio-économique des intéressés, mais aussi sur le renforcement de leur capacité de résilience. Les groupes ont été formés à la dynamique de groupe, notamment à la documentation, au leadership, à la résolution des problèmes et aux méthodes de diversification des activités de subsistance. Ils ont également été aidés à choisir des activités de subsistance appropriées en fonction des ressources dont ils disposent. Les travailleurs sociaux de TPO, avec l'appui technique des agents compétents du sous-comté, ont assuré le suivi du mentorat afin d'évaluer les progrès des groupes ; il s'est avéré que, aux yeux de ces derniers, le soutien matériel leur offre l'occasion de s'engager dans des activités de type association villageoise d'épargne et de crédit (AVEC). En conséquence, tous les groupes ayant bénéficié d'un

soutien ont attesté d'un rétablissement total et ont été en mesure de subvenir aux besoins de base de leur ménage. TPO Ouganda a également appuyé l'enregistrement de 16 groupes auprès des sous-comtés pour que ceux-ci puissent bénéficier des programmes gouvernementaux en cours tels que l'opération *Wealth Creation* [Création de richesses], le projet en faveur des moyens de subsistance des jeunes, ou d'autres projets d'autonomisation des femmes.

88. Grâce à cette initiative, les victimes ont pu entreprendre des activités génératrices de revenus de leur choix en puisant dans les économies du groupe. L'impossibilité d'accéder aux moyens de satisfaire leurs besoins élémentaires étant l'une des causes des facteurs de stress quotidien qui peuvent mener à une rechute, l'accès à ces fonds a contribué à promouvoir le bien-être des clients et à maintenir une bonne santé psychologique. Le soutien matériel par la diversification a permis d'accroître les revenus du ménage et le capital de la victime. L'autonomisation économique des groupes est également liée et attribuée à leur fonctionnement social, à leur capacité d'adaptation et à leur durabilité. Il est intéressant de noter que certains des groupes – qui n'ont pas bénéficié d'un soutien aux moyens d'existence, mais ont été encouragés à créer des associations villageoises d'épargne et de crédit et ont reçu une assistance sous forme d'une formation – se sont mobilisés et participent activement à des activités génératrices de revenus diversifiées pour améliorer leur bien-être psychosocial. Environ 33 des groupes possèdent un portefeuille de revenus de plus de cinq millions de shillings ougandais (équivalant à environ 1 200 EUR) et peuvent emprunter à la banque à un faible taux d'intérêt pour améliorer leur base de capital.

4. Promotion de la parité hommes-femmes

89. Les partenaires de mise en œuvre du Fonds n'ont cessé d'encourager la prise en compte des sexospécificités et de leur inclusion dans les projets relevant des divers domaines d'intervention de celui-ci (rééducation physique, réadaptation psychologique et soutien matériel).

90. En ce qui concerne la rééducation physique, les programmes du Fonds donnent la priorité aux femmes victimes de violences sexuelles entraînant des complications gynécologiques comme les fistules ou souffrant de maladies sexuellement transmissibles. Grâce à ces traitements et à ces interventions chirurgicales correctrices et réparatrices, les victimes survivantes ont pu retrouver leur dignité; elles sont désormais acceptées et pleinement réintégrées dans leur communauté.

91. En matière de réadaptation psychologique, le Fonds appuie des projets de thérapie individuelle et collective au sein de la communauté, que ce soit dans des groupes mixtes ou réservés aux femmes.

92. La thérapie de groupe orientée spécifiquement vers les femmes victimes de violence sexuelle offre un environnement sûr permettant aux intéressées de partager leurs expériences et de se reconforter mutuellement. Les évaluations de suivi effectuées au bout de trois et six mois indiquent que les femmes participant à ces thérapies de groupe sont davantage en mesure d'affronter leur traumatisme et de le surmonter, ce qui leur permet de s'engager progressivement dans des activités sociales et économiques au sein de la communauté. Les thérapies individuelles et de couple pour femmes et hommes proposées en cas de séparation et de divorce ont permis des réconciliations et/ou l'amélioration des relations familiales. Le Fonds et ses partenaires de mise en œuvre s'emploient actuellement à faire participer davantage d'hommes à des thérapies psychologiques afin de renforcer l'impact et l'effet de ces programmes et de protéger les droits des enfants touchés par les conflits armés, y compris dans le cadre d'interventions intergénérationnelles.

93. Les enfants mêlés aux conflits armés sont particulièrement vulnérables et constituent par conséquent une population prioritaire dans les programmes d'assistance du Fonds. Ces programmes sont appliqués aux niveaux communautaire, familial et individuel.

94. Cette année, les partenaires du Fonds en Ouganda ont formé des structures de soutien communautaire (SSC) pour appuyer massivement la prévention et la répression des violences sexistes reposant sur la sensibilisation, l'orientation et le suivi. Afin d'améliorer/établir le dialogue communautaire, les membres de ces structures incluent notamment des groupes religieux, des groupes de femmes, des conseils locaux ou des chefs

de clan de manière à intégrer et mettre en œuvre les objectifs du projet. Cette approche a contribué positivement au changement d'attitude et de comportement des membres de la communauté et abouti à l'inclusion des femmes et d'autres groupes vulnérables dans les affaires collectives.

5. Suivi et évaluation

95. Cette année, le Fonds a mis l'accent sur la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation qui permet à son personnel, ainsi qu'à ses partenaires de mise en œuvre, de recueillir des données qui seront utilisées pour suivre les progrès du Fonds dans la réalisation de ses objectifs. L'accent a été mis davantage sur l'élaboration d'indicateurs pour chaque ordonnance de réparation, lesquels serviront à informer les juges de l'état d'avancement de la mise en œuvre des réparations. En outre, ces indicateurs permettront au Fonds de suivre les résultats obtenus par ses partenaires de mise en œuvre et de mesurer l'efficacité de l'exécution des programmes.

96. Dans ce contexte, le Fonds a organisé un atelier de suivi et d'évaluation à l'intention des partenaires basés en Ouganda en juin 2019. Le but était de s'assurer que ses partenaires ont la capacité de comprendre l'importance du suivi et de l'évaluation dans le cadre de l'exécution de leurs projets, de produire des rapports de qualité et de fixer des critères et objectifs clairs pendant le cycle d'exécution du programme.

97. Pour améliorer le système de suivi et d'évaluation, le Fonds met actuellement en place un système électronique d'information de gestion (SIG). En février de cette année, le Fonds a lancé un appel d'offres international en vue de sélectionner une entreprise de services informatiques qui l'aidera à mettre au point ledit SIG. Le processus devrait prendre fin d'ici août 2019.

98. En outre, le Fonds cherche à faire davantage en matière d'évaluation des programmes d'assistance et de réparation afin de recueillir des informations factuelles de la mise en œuvre de ses programmes, de documenter les enseignements tirés ainsi que de mesurer l'efficacité desdits programmes. Fin 2019, le Fonds prévoit de procéder à une évaluation du programme en Ouganda et à une étude de base en RDC dans le cadre de ses programmes de réparation.

E. Développement organisationnel

99. Il est clairement apparu, compte tenu de l'évolution des procédures dans les affaires de réparation, qu'un renforcement de la structure organisationnelle du Fonds s'impose. La réponse de la Cour aux plans de mise en œuvre proposés par le Fonds oblige en effet celui-ci à jouer un rôle plus direct que celui prévu initialement dans l'application des sentences individuelles et collectives. Le fait d'être engagé dans trois procédures de réparation concurrentes a mis à rude épreuve la capacité juridique – par ailleurs très modeste – du Secrétariat du Fonds, tant en ce qui concerne la rédaction des conclusions juridiques que la conception et la mise en œuvre d'actions sur le terrain. Cette évolution a conduit le Fonds à réorienter les éléments pertinents de sa structure organisationnelle et à mobiliser des capacités supplémentaires au moment et à l'endroit requis dès 2018 et 2019.

100. Entre-temps, le Fonds a intensifié ses efforts de recrutement pour doter le Secrétariat des capacités déjà prévues de longue date en matière de gestion des programmes, de gestion financière, de levée de fonds et d'appui administratif. Plusieurs processus de recrutement ont été finalisés en 2018 et la plupart des postes vacants ont été pourvus en 2019. Le Fonds a continué à recruter des fonctionnaires pour des contrats de courte durée, ainsi qu'à faire appel à des professionnels invités et des stagiaires de manière à renforcer ses capacités organisationnelles.

101. En mars 2019, le Fonds et le Greffe ont signé un cadre interne de coopération et d'assistance. L'objectif de ce cadre est : 1) de parvenir à une compréhension commune des domaines de coopération et d'assistance entre eux, et 2) de leur permettre de planifier la gestion des ressources et des capacités afin de s'acquitter efficacement de leurs mandats respectifs.

F. Audits

Audit externe

102. Le rapport d'audit pour l'exercice 2018 contenait deux recommandations : 1) le commissaire aux comptes recommande que le Fonds adopte un tableau ou un cadre budgétaire afin de clarifier la planification annuelle et pluriannuelle de ses crédits et autorisations d'engagements de dépenses et de ressources, en distinguant les ressources provenant du Grand Programme VI (Secrétariat du Fonds) des contributions volontaires, pour toutes ses activités, approuvées par le niveau adéquat de sa gouvernance ; et 2) le commissaire aux comptes recommande de mettre en œuvre une procédure pour identifier tous les comptes à établir dans un délai conforme au calendrier de préparation des états financiers.

G. Assistance fournie par le Greffe

103. Conformément à l'annexe de la Résolution ICC-ASP/1/Res.6, ainsi qu'à la Résolution ICC-ASP/3/Res.7, et conscient de l'indépendance du Conseil et du Secrétariat du Fonds, le Greffier fournit l'assistance nécessaire au bon fonctionnement de ces deux organes.

104. Le Conseil tient à exprimer ses remerciements pour l'aide et les conseils précieux fournis par le Greffier et son Cabinet, y compris : les bureaux extérieurs, la Section d'appui aux opérations extérieures, les ressources humaines, le Bureau des affaires juridiques, les représentants légaux des victimes, l'Unité des achats, la Section de l'information et de la documentation, l'Équipe SAP et la Section de la participation des victimes et des réparations. Il est particulièrement redevable au Greffe des services et du soutien qui lui ont été fournis avant et pendant les visites effectuées en RCA, en Côte d'Ivoire, en RDC, en Géorgie, en Ouganda, et à New York, ainsi que de la préparation et de la mise en œuvre des réparations en RDC et au Mali.

III. Rapport financier

A. État des contributions volontaires

105. Conformément au paragraphe 11 de l'annexe à la Résolution ICC-ASP/1/Res.6 – en vertu duquel toutes les contributions volontaires offertes, qu'elles soient acceptées ou refusées, doivent chaque année être portées à la connaissance de l'Assemblée – on trouvera à l'annexe I du présent rapport une liste des contributions volontaires. Cette liste comprend, entre autres, les contributions reçues d'États (3.864.112,33 EUR), les contributions reçues d'institutions et de particuliers (19.530,07 EUR, dont 19.077,14 EUR sur les comptes bancaires du Fonds et 452,93 EUR sur son compte PayPal), les contributions en nature ou les dons de contrepartie reçus de partenaires de mise en œuvre pour la période allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 (69.752,12 EUR) et les intérêts perçus (5.898,92 EUR)⁷. Le solde du compte en euros du Fonds s'établit à 5.236.936,56 EUR et celui de son compte en dollars des États-Unis à 200,32 USD. Le Fonds détient en outre deux comptes d'épargne dont les soldes respectifs au 30 juin 2019 s'établissaient à 5.000.000 et 6.830.542,85 EUR.

B. Contributions volontaires et dons privés au Fonds

106. À la fin de la période considérée, le solde du compte en euros du Fonds était de 5.236.936,56 EUR et celui de son compte en dollars des États-Unis de 200,32 USD. Par ailleurs, le Fonds détient deux comptes d'épargne dont les montants atteignaient respectivement 5.000.000 EUR et 6.830.542,85 EUR au 30 juin 2019. Le Secrétariat gère les ressources reçues des donateurs et rend compte de leur utilisation conformément aux critères indiqués dans l'annexe à la Résolution ICC-ASP/4/Rés⁸. Il indique le plus souvent

⁷ Valeur attendue.

⁸ *Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, quatrième session, La Haye, 28 novembre – 3 décembre 2005 (ICC-ASP/4/32), partie III.*

la part des contributions réservées à un but spécifique, dans la mesure où certains donateurs l'exigent.

107. Le Conseil souhaite exprimer sa gratitude pour les contributions reçues pendant la période considérée de 28 États Parties (3.864.112,33 EUR), les dons reçus d'institutions privées et de particuliers (19.530,07 EUR) et les sommes placées sur son compte Paypal (452,93 EUR).

108. En 2016, le Fonds a conclu un deuxième accord triennal (2016-2018) de versement de contributions non affectées à un but spécifique avec le Gouvernement suédois représenté par la Swedish International Development Agency (SIDA). En novembre 2018, la Suède a versé 971.194,37 EUR (10.000.000 SEK) au titre du troisième et dernier paiement prévu par l'accord. Cette contribution illustre le soutien actif apporté par la SIDA au Fonds en tant qu'institution essentielle travaillant aux côtés de la CPI pour réparer les préjudices subis par les victimes des crimes internationaux les plus graves. Le Fonds exprime sa profonde reconnaissance au Gouvernement suédois pour son appui indéfectible au cours des ans et pour ses contributions dont le montant total dépasse aujourd'hui 8,2 millions d'EUR.

109. En 2017, le Fonds a signé un nouvel accord quadriennal (2017-2020) avec le Gouvernement finlandais pour un total de 800.000 EUR. Ces contributions seront affectées à l'aide aux victimes de violences sexuelles ou sexistes. En décembre 2018, la Finlande a versé 200.000 EUR à titre de deuxième paiement effectué dans le cadre de cet accord. Le Fonds tient également à exprimer sa profonde reconnaissance au Gouvernement finlandais pour l'accord précédent (couvrant la période 2012-2015) qui visait, lui aussi, ces victimes. Depuis 2004, le Gouvernement finlandais a versé des contributions pour un montant de plus de 2,9 millions d'EUR.

110. La nécessité de lutter contre les effets de la pratique systématique et très répandue des violences sexuelles dans les conflits – ressentis au niveau individuel, familial et collectif – a également été reconnue par d'autres donateurs du Fonds ; nombre d'entre eux ont donc affecté spécifiquement leurs contributions volontaires aux victimes de ces violences. Le Fonds a ainsi reçu, en plus des 200.000 EUR versés par la Finlande, 51.903 EUR du Japon et 10.000 EUR d'Andorre en contributions réservées à ces victimes.

111. Les Pays-Bas sont restés l'un des principaux donateurs du Fonds en versant 1 million d'EUR en 2018, la plus importante contribution volontaire au Fonds pendant cette année-là, dont 350.000 EUR affectés aux réparations dans l'affaire *Lubanga*, 250.000 EUR affectés au programme d'assistance en RCA et les 400.000 autres EUR non affectés. Le Fonds tient à remercier le Gouvernement néerlandais pour sa générosité et son soutien indéfectible.

112. Le Danemark est redevenu un pays donateur avec une contribution de 200.832,65 EUR (DKK 1.500.000) affectée aux victimes de violences sexuelles et sexistes. Le Fonds tient à remercier le Gouvernement danois pour sa générosité et son soutien indéfectible.

113. La Géorgie est également devenue un pays donateur avec une contribution de 20.000 EUR.

114. L'Allemagne a continué de soutenir le Fonds en versant une contribution de 300.000 EUR destinée à la réserve pour réparations.

115. L'Irlande a continué à soutenir le travail du Fonds en versant une contribution de 175.000 EUR au cours de la période considérée, dont 87.500 EUR affectés à la réserve pour réparations et 87.500 EUR à la réserve pour assistance. Elle fait partie des principaux soutiens du Fonds avec des contributions dont le montant total depuis 2004 dépasse 1,1 million d'EUR.

116. Au cours de la période considérée, la Norvège a généreusement versé au Fonds 516.049,13 EUR (5 millions de NOK) destinés à des réparations individuelles et collectives dans l'affaire *Al Mahdi*.

117. Au cours de la période considérée, trois États Parties ont versé pour la première fois un don au Fonds : le Mali (17.062,51 EUR), la Nouvelle-Zélande (29.250,72 EUR) et la Slovaquie (15.000 EUR). Le Fonds apprécie vivement le soutien apporté par chacun de ces nouveaux contributeurs.

118. En outre, des dons ont aussi été reçus de l'Autriche (20.000 EUR), la Belgique (25.000 EUR), Chypre (15.000 EUR), l'Espagne (40.000 EUR), l'Estonie (20.000 EUR), la France (50.000 EUR), la Hongrie (10.000 EUR), le Liechtenstein (8.553,52 EUR), le Luxembourg (35.000 EUR), la Pologne (20.000 EUR), le Portugal (10.000 EUR), la République de Corée (44.000 EUR), la République tchèque (19.283,434 EUR), la Slovénie (10.000 EUR) et la Suisse (36.000 EUR).

119. Grâce aux contributions volontaires et au soutien des États Parties, le Fonds peut continuer à fournir l'assistance dont les victimes les plus vulnérables ont grand besoin, afin que ces personnes puissent entamer le processus de guérison et devenir des membres actifs de leur communauté.

120. Toutefois, le Secrétariat du Fonds a été mis à rude épreuve pour faire face à une charge de travail sans cesse croissante, tant à La Haye que sur le terrain. Au niveau institutionnel, le Fonds est confronté à deux défis majeurs – capacités de mise en œuvre et ressources financières – s'agissant de compléter intégralement les réparations accordées dans les affaires *Lubanga* et *Al Mahdi*, de financer des programmes d'assistance quinquennaux dans le nord de l'Ouganda et en RDC et d'étendre les programmes d'assistance à quatre autres pays. En outre, il est très probable que le montant des réparations fixé par la Cour augmentera considérablement si des ordonnances de réparation sont rendues dans l'affaire *Ntaganda* et dans l'affaire *Ongwen*.

121. Le Fonds cherche à obtenir l'appui des États Parties pour combler le déficit de capacités restant et lui permettre de continuer à fournir ses services de manière professionnelle et responsable. Il aimerait vous demander de faire preuve de compréhension à cet égard.

122. Le Fonds appelle les États, les organisations internationales et intergouvernementales, les particuliers, les entreprises et autres entités à faire des contributions volontaires, de manière à garantir l'exercice par les victimes et leur famille de leur droit aux réparations et à l'assistance dont ils ont besoin.

123. Le Conseil invite les États Parties à conclure des accords de financement pluriannuels comme ceux qu'il a déjà passés et qui sont financés par des ressources provenant de l'aide publique au développement (APD).

124. Le Conseil invite les États Parties à répondre aux demandes du Fonds en faveur de contributions visant spécifiquement à financer l'octroi de réparations, ainsi qu'à reconstituer et renforcer la réserve générale destinée à cette tâche ; il remercie ceux qui l'ont déjà fait.

125. Le Conseil invite de nouveau les États Parties à répondre aux demandes du Fonds en matière de contributions volontaires affectées à un but spécifique afin de pouvoir venir en aide aux victimes de violences sexuelles ou sexistes et exprime ses remerciements à ceux qui l'ont déjà fait.

IV. Proposition de budget pour 2020 (GP VI)

126. Conformément à la Résolution ICC-ASP/4/Res.3, le Conseil de direction a préparé la proposition de budget 2020 pour le Secrétariat, lequel correspond au Grand Programme VI du budget de la Cour et a été établi conformément à la Résolution ICC-ASP/3/Res.7. Conformément au paragraphe 77(a) du Règlement du Fonds au profit des victimes, le Conseil soumet la proposition de budget pour le Secrétariat à l'examen du Comité du budget et des finances.

127. Le Conseil est pleinement conscient des contraintes budgétaires qui pèsent sur la Cour. Le Conseil reconnaît également qu'il lui incombe de veiller à ce que le Secrétariat du FPV puisse faire face à l'accroissement prévisible de sa charge de travail étant donné l'augmentation du nombre de situations d'intervention du Fonds et, en particulier, la mise

en œuvre des réparations ordonnées par la Cour et l'élargissement de son mandat d'assistance à d'autres pays de situation.

128. Le Fonds a proposé pour 2020 un budget de 3.333 milliers d'EUR soit une augmentation de 202.7 milliers (6,5 %) par rapport au budget approuvé pour 2019.

129. L'augmentation proposée vise principalement à couvrir les frais de personnel inhérents au renforcement de la capacité organisationnelle du Fonds en vue de gérer l'élargissement rapide de ses responsabilités pendant la phase d'application des procédures de réparation.

130. La proposition de budget 2020 du Fonds vise à poursuivre la mise en place de la nouvelle structure de son Secrétariat, telle qu'elle a été décidée par le Conseil, en vue de renforcer cette instance dans trois domaines essentiels : sa capacité de gestion financière, administrative et juridique à La Haye, sa gestion des programmes sur place et l'administration des réparations. La structure tient compte de la conception que le Fonds se fait actuellement de la capacité organisationnelle évolutive indispensable pour soutenir l'élaboration et l'exécution des ordonnances de réparation rendues par la Cour dans un nombre croissant d'affaires en 2019, ainsi que de l'élargissement de son mandat d'assistance à d'autres pays de situation à compter de 2019.

131. Le Fonds continue d'explorer en permanence les synergies avec le Greffe et d'autres organes de la Cour afin de répondre aux besoins en personnel.

Annexe I

A. Contributions volontaires reçues par le Fonds au profit des victimes

1. Au cours de la période allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, le Fonds a reçu des États les contributions volontaires suivantes :

<i>Contributions versées par des États</i>	<i>euros (EUR)</i>
Andorre	10.000,00
Autriche	20.000,00
Belgique	25.000,00
Chypre	15.000,00
République tchèque	19.283,43
Danemark	200.832,65
Estonie	20.000,00
Finlande	200.000,00
France	50.000,00
Géorgie	20.000,00
Allemagne	300.000,00
Hongrie	10.000,00
Irlande	175.000,00
Japon	51.903,00
Liechtenstein	8.553,52
Luxembourg	35.000,00
Mali	17.062,51
Pays-Bas	1.000.000,00
Nouvelle Zélande	29.250,72
Norvège	516.049,13
Pologne	20.000,00
Portugal	5.000,00
République de Corée	44.000,00
Slovaquie	15.000,00
Slovénie	10.000,00
Espagne	40.000,00
Suède	971.194,37
Suisse	36.000,00
Total des contributions des États	3.864.112,33

2. Outre les contributions susmentionnées versées par des États, le Fonds a reçu pendant la période allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 :

(a) 19.530,07 EUR de contributions en espèces de la part de particuliers et d'institutions ;

(b) 69.752,12 EUR de dons en nature ou de dons de contrepartie des partenaires de mise en œuvre pour la période allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 (voir les détails à l'annexe II) ; et

(c) 5.898,92 EUR d'intérêts¹.

¹ Valeur attendue.

B. Liste des contributions volontaires par comptes bancaires

B.1. ABN AMRO (en EUR)

Raison sociale de la banque : ABN AMRO
 Titulaire du compte : Trust Fund for Victims
 Devise : euro (EUR)
 N° du compte : 53.84.65.115
 IBAN : NL54ABNA0538465115
 Swift : ABNANL2A

État du compte bancaire, y compris le montant des contributions reçues entre le 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 :

<i>État du compte bancaire</i>	<i>euros (EUR)</i>
Solde d'ouverture	2.502.261,58
Contributions versées par des particuliers et des institutions	19.077,14
Contributions versées par des particuliers et des institutions - PayPal	0,00
Contributions versées par des États	3.782.308,09
Subventions / paiements au titre de projets – Mandat d'assistance	(888.719,70)
Paiements – Mandat de réparation	(56.927,61)
Remboursement de fonds inutilisés pour des projets	10.075,42
Virements du compte courant au compte d'épargne	0,00
Transfert d'un compte courant à un autre compte du Fonds	(133.142,48)
Virements du compte d'épargne au compte courant	0,00
Intérêts	2.500,00*
Frais et commissions bancaires	(495,88)
Solde au 30 juin 2019	5.236.936,56
Solde au 30 juin 2019 – PayPal EUR	16,86
Espèces en transit	89.900,00

*1.250 EUR d'intérêts courus pour le second semestre 2018, 1.250 EUR d'intérêts attendus pour le premier semestre 2019 (le taux d'intérêt pratiqué par la banque ABN AMRO n'étant pas supposé changer).

<i>Ventilation mensuelle des contributions versées par des particuliers et des institutions</i>	<i>euros (EUR)</i>
Juillet 2018	120,00
Août 2018	3.520,00
Septembre 2018	3.332,14
Octobre 2018	1.420,00
Novembre 2018	1.120,00
Décembre 2018	3.775,00
Janvier 2019	1.120,00
Février 2019	540,00
Mars 2019	1.120,00
Avril 2019	1.120,00
Mai 2019	1.170,00
Juin 2019	720,00
Total	19.077,14

<i>Ventilation mensuelle des contributions versées par les États</i>	<i>euros (EUR)</i>
Juillet 2018	52.045,51
Août 2018	0,00
Septembre 2018	20.000,00
Octobre 2018	55.000,00
Novembre 2018	1.291.194,37
Décembre 2018	2.206.165,21
Janvier 2019	87.903,00
Février 2019	0,00
Mars 2019	0,00
Avril 2019	50.000,00
Mai 2019	20.000,00
Juin 2019	0,00
Total	3.782.308,09

B.2. ABN AMRO (en EUR)

Raison sociale de la banque : ABN AMRO
 Titulaire du compte : Trust Fund for Victims Business Top Deposit Account
 Devise : euro (EUR)
 N° du compte : 53.84.73.843

État du compte bancaire, y compris les transferts effectués entre le 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 :

<i>État du compte bancaire</i>	<i>Euros (EUR)</i>
Solde d'ouverture	5.000.000,00
Virements du compte courant au compte d'épargne	0,00
Virements du compte d'épargne au compte courant	0,00
Virement de compte d'épargne à un nouveau compte de dépôt à préavis	0,00
Solde au 30 juin 2019	5.000.000,00

B3. BCEE Compte d'épargne

Raison sociale de la banque : Banque et Caisse d'épargne de l'État (BCEE)
 Titulaire du compte : Trust Fund for Victims Time Deposit Account
 Devise : euro (EUR)
 N° du compte : LU87 0019 4555 8262 4000

État du compte bancaire, y compris les transferts effectués entre le 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 :

<i>État du compte bancaire</i>	<i>euros (EUR)</i>
Solde d'ouverture	6.827.144,78
Intérêts (valeur attendue)	3.398,92
Virements du compte courant au compte d'épargne	0,00
Virements du compte d'épargne au compte courant	0,00
Frais et commissions bancaires (valeur attendue)	(0,85)
Solde au 30 juin 2019	6.830.542,85

B.4. ECOBANK [en XOF (francs CFA)]

Raison sociale de la banque : Ecobank Mali
 Titulaire du compte : Trust Fund for Victims
 Devise : franc CFA (XOF)
 N° du compte : 151204309003
 Swift : ECOCMLBA

État du compte bancaire, y compris les transferts effectués entre le 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 :

<i>État du compte bancaire</i>	<i>francs CFA (XOF)</i>
Opening balance	0,00
Virements du compte courant en EUR	6.553.720,00
Virements du compte d'épargne au compte courant	0,00
Solde au 30 juin 2019	6.553.720,00

B.5. ABN AMRO (en USD)

Raison sociale de la banque : ABN AMRO
 Titulaire du compte : Trust Fund for Victims
 Devise : dollar des États-Unis (USD)
 N° du compte : 53.86.21.176
 IBAN : NL87ABNA0538621176
 Swift : ABNANL2A

État du compte bancaire, y compris les transferts effectués entre le 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 :

<i>État du compte bancaire</i>	<i>dollars des États-Unis (USD)</i>
Solde d'ouverture	83.744,34
Contributions versées par des particuliers et des institutions	0,00
Contributions versées par des États	93.870,83
Subventions / paiements au titre de projets – Mandat d'assistance	(63.175,73)
Paiements – Mandat de réparation	(171.735,69)
Remboursement de fonds inutilisés pour des projets	19.996,57
Transferts depuis d'autres comptes du Fonds	37.500,00
Intérêts	0,00
Frais et commissions bancaires	(0,00)
Solde au 30 juin 2019	200,32
Contributions versées par des particuliers et des institutions - PayPal USD	570,00
Frais et commissions bancaires	(47,43)
Solde au 30 juin 2019 – PayPal USD	522,57

<i>Ventilation mensuelle des contributions versées par des particuliers et des institutions</i>	<i>dollars des États-Unis (USD)*</i>
Juillet 2018	0,00
Août 2018	0,00
Septembre 2018	0,00
Octobre 2018	290,00
Novembre 2018	280,00
Décembre 2018	0,00
Janvier 2019	0,00
Février 2019	0,00
Mars 2019	0,00
Avril 2019	0,00
Mai 2019	0,00
Juin 2019	0,00
Total	570,00

<i>Ventilation mensuelle des contributions versées par des États</i>	<i>dollars des États-Unis (USD)</i>
Juillet 2018	33.855,00
Août 2018	10.015,83
Septembre 2018	0,00
Octobre 2018	0,00
Novembre 2018	50.000,00
Décembre 2018	0,00
Janvier 2019	0,00
Février 2019	0,00
Mars 2019	0,00
Avril 2019	0,00
Mai 2019	0,00
Juin 2019	0,00
Total	93.870,83

* Remarque : contributions en USD sans déduction des frais.

Annexe II

Projets du Fonds au cours de la période allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

Nord de l'Ouganda - mandat d'assistance

1. Juillet – Novembre 2018

1. Au cours de la période considérée, huit projets faisant partie de l'ancien cycle de programmation ont expiré entre octobre et novembre 2018. Les détails sont repris dans le tableau qui suit.

Projet(s) : TFV/UG/2007/R1/014(c)

Titre du projet : Répondre aux besoins des victimes de crimes de guerre en Ouganda en matière de santé mentale : approche axée sur les services et le renforcement des capacités

Budget : 1.863.92,518 UGX (shillings ougandais) et 1.240.905 USD

Fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre : 5.439,02 EUR*

Durée : octobre 2009 – novembre 2018

Type de victimes et d'intervention : Réadapter psychologiquement les communautés persécutées en répondant à leurs besoins de santé mentale

Projet(s) : TFV/UG/2007/R1/018, TFV/UG/2007/R2/042

Titre du projet : *Renforcement des capacités. Travail de sensibilisation et réadaptation médicale des victimes de la guerre dans le nord de l'Ouganda*

Budget : 1.444.932 EUR

Fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre : 5.895,51 EUR*

Durée : octobre 2009 – novembre 2018

Type de victimes et d'intervention : Rééducation physique (fourniture d'orthèses et de prothèses) et réadaptation psychologique, soutien matériel aux victimes de guerre handicapées

Projet(s) : TFV/UG/2007/R1/016

Titre du projet : *Aide intégrée à la rééducation physique et à la réadaptation psychologique des victimes de guerre dans le nord de l'Ouganda*

Budget : 300.000 EUR

Fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre : 0,00 EUR*

Durée : avril 2015 – octobre 2018

Type de victimes et d'intervention : Rééducation physique, réadaptation psychologique et soutien matériel

Projet(s) : TFV/UG/2007/R1/014(a)

Titre du projet : *Réadaptation physique et psychologique intégrée et soutien matériel des victimes*

Budget : 300.000 EUR

Fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre : 5.293,50 EUR*

Durée : avril 2015 – octobre 2018

Type de victimes et d'interventions : Rééducation physique et réadaptation psychologique

Projet(s) : TFV/UG/2007/R1/014(b)

Titre du projet : *Restauration de la santé et de la dignité des victimes de la guerre dans le nord de l'Ouganda*

Budget : 300.000 EUR

Fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre : 45.430 EUR*

Durée : avril 2015 – octobre 2018

Type de victimes et d'interventions : Rééducation physique et réadaptation psychologique

Projet(s) : TFV/UG/2007/R1/035

Titre du projet : *Soutien médical et psychologique général aux victimes de la guerre*

Budget : 290.000 EUR

Fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre : 7.694,09 EUR

Durée : avril 2015 – octobre 2018

Type de victimes et d'intervention : Rééducation physique et réadaptation psychologique

Projet(s) : TFV/UG/2007/R1/023

Titre du projet : *Centre pour l'expertise du bien-être psychologique des enfants affectés par la guerre*

Budget : 290 000 EUR

Fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre : n/d

Durée : avril 2015 – octobre 2018

Type de victimes et d'intervention : Réadaptation psychologique

Projet(s) : TFV/UG/2007/R2/041

Titre du projet : *Assistance intégrée en matière de rééducation physique et de réadaptation psychologique aux victimes du nord de l'Ouganda*

Budget : 300.000 EUR

Fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre : 0,00 EUR*

Durée : avril 2015 – octobre 2018

Type de victimes et d'interventions : Rééducation physique et réadaptation psychologique

Remarque : Le budget mentionné dans les tableaux ci-dessus correspond au montant total approuvé pour toute la durée du projet jusqu'à la fin du contrat en cours.

* Sauf indication contraire, les fonds de contrepartie couvrent la période allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 novembre 2019. Les montants ont été convertis sur la base du taux de change en vigueur pendant la période allant du 30 juin au 31 juillet 2019 (soit 1 EUR= 0,88 USD).

2. Avril – juin 2019

2. En mars 2019, le Fonds a identifié, dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, six nouveaux partenaires de mise en œuvre pour la réadaptation physique et psychologique dans le nord de l'Ouganda. Le nouveau cycle de programmation a débuté en avril 2019 et s'étendra sur cinq ans. Chaque projet sera renouvelé chaque année, sous réserve d'un rendement satisfaisant, de la disponibilité des fonds et de l'approbation du Conseil de direction. Les tableaux qui suivent contiennent des détails supplémentaires.

Projet(s) : TFV/UG/2007/R2/038

Titre du projet : *Réadaptation physique et psychologique intégrée et soutien matériel des victimes*

Budget : 200.000 EUR

Fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre : 0,00 EUR*

Durée : avril 2019 – avril 2020

Type de victimes et d'interventions : Rééducation physique et réadaptation psychologique

Projet(s) : TFV/UG/2007/R1/018

Titre du projet : *Renforcement des capacités. Travail de sensibilisation et réadaptation médicale des victimes de la guerre dans le nord de l'Ouganda*

Budget : 200.000 EUR

Fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre : 0,00 EUR*

Durée : avril 2019 – avril 2020

Type de victimes et d'interventions : Rééducation physique (fourniture d'orthèses et de prothèses) et réadaptation psychologique, soutien matériel aux victimes de guerre handicapées

Projet(s) : TFV/UG/2007/R1/005

Titre du projet : *Centre pour l'expertise du bien-être psychologique des enfants affectés par la guerre.*

Budget : 200.000 EUR

Fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre : 0,00 EUR*

Durée : avril 2019 – avril 2020

Type de victimes et d'interventions : Réadaptation psychologique

Projet(s) : TFV/UG/2007/R1/020

Titre du projet : *Répondre aux besoins des victimes de crimes de guerre en Ouganda en matière de santé mentale : approche axée sur les services et le renforcement des capacités.*

Budget : 200.000 EUR

Fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre : 0,00 EUR*

Durée : avril 2019 – avril 2020

Type de victimes et d'interventions : Réadapter psychologiquement les communautés persécutées en répondant à leurs besoins de santé mentale.

Projet(s) : TFV/UG/2007/R1/014(b)

Titre du projet : *Aide intégrée à la rééducation physique et à la réadaptation psychologique des victimes de guerre dans le nord de l'Ouganda.*

Budget : 200.000 EUR

Fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre : 0,00 EUR*

Durée : avril 2019 – avril 2020

Type de victimes et d'interventions : Rééducation physique et réadaptation psychologique

Projet(s) : TFV/UG/2007/R2/041

Titre du projet : *Aide intégrée à la rééducation physique et à la réadaptation psychologique des victimes de guerre dans le nord de l'Ouganda*

Budget : 200.000 EUR

Fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre : 0,00 EUR*

Durée : avril 2019 – avril 2020

Type de victimes et d'interventions : Réadaptation physique et psychologique et soutien matériel des victimes

Remarque : Le budget mentionné dans les tableaux ci-dessus correspond au montant total approuvé pour la première année de mise en œuvre (avril 2019 – avril 2020).

* Les chiffres relatifs aux fonds de contrepartie ne sont pas inclus, car ils n'étaient pas encore disponibles au moment de la rédaction du présent rapport.
